

**Invitation** à participer à l'assemblée  
générale ordinaire de l'Helvetia  
Holding SA du vendredi 19 avril 2013,  
début à 10h.

Contrôle des entrées de 9h à 9h50. OLMA Messen, St-Gall, hall 9.1,  
Entrée E, St. Jakob-Strasse.

# Points à l'ordre du jour

## **1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2012, prise de connaissance des rapports de l'organe de révision**

---

Proposition du Conseil d'administration:

Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe.

## **2. Décharge aux membres des organes**

---

Proposition du Conseil d'administration:

Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction pour leurs activités durant l'exercice 2012.

## **3. Affectation du bénéfice résultant du bilan**

---

Proposition du Conseil d'administration:

Affectation du bénéfice résultant du bilan 2012 de CHF 405 642 603 comme suit:

Résultat annuel	CHF	146 234 663
Report de bénéfice de l'année précédente	CHF	138 267 690
Dissolution de la réserve issue des placements de capitaux	CHF	121 140 250
À la disposition de l'Assemblée générale	CHF	405 642 603
Dividende proposé <sup>1</sup>	CHF	147 098 875
Versement dans la réserve libre	CHF	0

---

**Report à nouveau** **CHF 258 543 728**

<sup>1</sup>2012: CHF 17.00, dont CHF 14.00 au titre de la distribution, exonérée de l'impôt anticipé, de la réserve issue des apports de capitaux

## **4. Élections au Conseil d'administration**

---

Proposition du Conseil d'administration:

- Réélection de Monsieur Prof. Dr Christoph Lechner pour un mandat de trois ans;
- Réélection de Monsieur Herbert J. Scheidt pour un mandat de trois ans;
- Réélection de Monsieur Erich Walser pour un mandat de trois ans.

## **5. Élection de l'organe de révision**

---

Proposition du Conseil d'administration:

Élection de KPMG SA, Zurich, en tant qu'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes pour un mandat d'un an.

St-Gall, le 11 mars 2013

# Informations relatives à l'ordre du jour

## Point 1: rapport de gestion

Le rapport de gestion 2012 de l'Helvetia Holding SA, comprenant les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport annuel et les rapports de l'organe de révision, peut être commandé à l'aide de la carte-réponse ci-jointe.

## Point 3: dividende

Les actionnaires bénéficient de nouveau d'une distribution de capital. Sur le dividende de CHF 17.00 par action, CHF 14.00 sont versés à partir d'apports de capital, tandis que les CHF 3.00 restants correspondent à un dividende ordinaire. Techniquement parlant, le versement a lieu le même jour en deux montants séparés.

Pour les personnes privées, respectivement les actionnaires non obligés de tenir une comptabilité et dont le domicile fiscal est situé en Suisse, la partie du dividende découlant d'apports de capital (CHF 14.00) n'est donc pas soumise à l'impôt anticipé et à l'impôt sur le revenu. Le versement s'élève à CHF 14.00. La partie du versement correspondant au dividende ordinaire (CHF 3.00) s'élève par contre à CHF 1.95, après déduction des 35% d'impôt anticipé.

## Point 4: élections au Conseil d'administration

Les informations suivantes vous seront utiles pour les réélections proposées.

### Christoph Lechner

Prof. Dr oec.

Citoyen suisse et allemand, Hettlingen, 1967

*Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction* 1987 – 1995 Deutsche Bank dans différentes fonctions, notamment: Corporate Banking et assistant de la direction (Allemagne); Corporate Finance (Singapour); 1995 – 2004 Université de Saint-Gall, doctorat et doctorat d'État, professeur invité aux États-Unis (Wharton et Connecticut) ainsi qu'en Amérique du Sud (IAE Argentine); depuis 2004 professeur de management stratégique à l'Université de Saint-Gall et président de la direction de l'Institut de management (IfB).

*Mandats* Notamment membre du CA de la société Hügli Holding AG, Steinach.

### Herbert J. Scheidt

Diplôme de commerce et masters des Universités de Sussex et de New York

Citoyen suisse et allemand, Zurich, 1951

*Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction* Différentes fonctions de cadre au sein de la Deutsche Bank à Essen, Francfort, New York, Milan et Genève; 1999 – 2000 directeur de la division Private Banking International et à partir de 2001 Chief Executive Officer de la Deutsche Bank (Suisse) SA; 2002 – 2011 CEO du groupe Vontobel; depuis mai 2011 président des conseils d'administration de Vontobel Holding SA et de la Banque Vontobel SA, Zurich.

## › Annexes

- Formulaire de réponse
- Deux enveloppes-réponse
- Lettre aux actionnaires 1/2013

# Informations relatives à l'ordre du jour

*Mandats* Notamment président de l'Association de Banques Suisses Commerciales et de Gestion (BCG); membre du Conseil d'administration de SIX Group AG, Zurich; vice-président du Conseil d'administration de HERO AG, Lenzbourg; membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers et membre du Comité directeur de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik; membre du comité directeur de la chambre de commerce Allemagne-Suisse (Handelskammer Deutschland-Schweiz) et membre du comité directeur de la chambre de commerce de Zurich.

## **Erich Walser**

lic. oec. HSG, lic. iur.  
Swiss, Rehetobel, 1947

*Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction* Président du Conseil d'administration; diverses activités dans le secteur bancaire jusqu'en 1978; 1979 entrée à l'Helvetia: diverses fonctions dirigeantes; 1991 président du Comité de direction de l'Helvetia Assurances; 1994 président du Comité de direction du Groupe Helvetia Patria; 2001 administrateur délégué; du 12.12.2003 au 31.8.2007 président du Conseil d'administration et CEO du Groupe Helvetia, depuis le 1.9.2007 dans sa fonction actuelle.

*Mandats* Notamment président de la société de soutien de l'Institut d'Économie de l'Assurance de l'Université de Saint-Gall; vice-président du CA de Huber + Suhner AG, Hérisau, et six autres mandats dans les conseils d'administration de sociétés non cotées et cinq mandats de conseil de fondation.

# Autres informations générales

## Cartes d'admission

Un formulaire de réponse est joint à la présente invitation. Pour des raisons pratiques, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le formulaire de réponse ci-joint d'ici au vendredi 12 avril 2013.

Veuillez présenter la carte d'admission avec droits de vote attachés, qui vous a été envoyée depuis le 10 avril 2013, aux organes de contrôle à l'entrée E de la foire de l'OLMA, St-Gall, hall 9.1.

Le droit de vote est réservé aux actionnaires avec droit de vote, inscrits au registre des actions au 9 avril 2013. Aucune inscription avec droit de vote pour l'Assemblée générale ne sera effectuée dans ce registre entre le 10 avril et le 19 avril 2013.

La carte d'admission est la condition de la participation aux différents votes et élections dans la salle. Un dispositif électronique personnalisé destiné au vote électronique vous sera remis à l'entrée par les organes de contrôle.

## Procuration

Si vous ne pouvez pas assister personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par une autre personne, par votre banque, par le représentant indépendant des droits de vote désigné ou par l'Helvetia Holding SA. Veuillez utiliser le coupon-réponse à cette fin. N'oubliez pas de le signer! La carte d'admission de la personne mandatée vous sera envoyée personnellement. Veuillez faire suivre la carte à la dite personne après avoir rempli le verso et signé. La procuration se réfère toujours à toutes les actions citées sur la carte d'admission.

En qualité de représentant indépendant des droits de vote au sens de l'art. 689c CO, Maître Daniel Bachmann, lic. en droit, avocat, Rosenbergstrasse 42, 9000 St-Gall, se tient à votre disposition. Sauf instruction écrite différente, il exercera votre droit de vote dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à la société le nombre d'actions représentées par leurs soins, au plus tard toutefois le vendredi 12 avril 2013.

## Buffet

Nous vous invitons à participer au buffet qui sera offert à l'issue de l'Assemblée générale. Des sièges seront proposés en nombre suffisant.

## Personnes arrivant par le train et en voiture

Arrivée en train et en voiture: des autocars réservés des transports publics de la ville seront mis à la disposition des personnes arrivant en train. Ils les achemineront directement jusqu'à la foire de l'OLMA St-Gall: départs de la gare à 9h03, à 9h10 et à 9h25. En plus des cars spécialement réservés à cet effet, les actionnaires de l'Helvetia Holding SA peuvent désormais voyager gratuitement sur la ligne de bus 3 (direction Heiligkreuz) et emprunter également les autres transports en commun au sein de la zone 210, offre valable le 19 avril 2013 sur présentation de cette invitation.



2<sup>e</sup> classe (L) (TK) (V)

Un certain nombre de places de stationnement a été réservé dans l'enceinte de la foire de l'OLMA Saint-Gall et dans le parking de la foire de l'OLMA Saint-Gall pour les personnes arrivant en voiture. L'accès est bien indiqué, quelle que soit la direction d'où vous venez (sortie «St.Gallen-St.Fiden» – suivre le panneau «OLMA Messen St.Gallen»).

## Au lieu de l'impression sur papier, la communication peut se faire désormais également par Internet!

Vous avez la possibilité de communiquer avec nous par Internet. Nous utilisons à cet effet Nimbus ShApp - Shareholder Application. Entrez dans votre navigateur [www.shapp.ch](http://www.shapp.ch). Le dialogue affiché à l'écran vous guidera pas à pas. Les données de connexion se trouvent dans le formulaire de réponse.

Meilleures salutations  
Helvetia Holding SA

Erich Walser  
Président du Conseil d'administration

Helvetia Holding SA  
Registre des actions  
Case postale, CH-9001 St-Gall  
Téléphone +41 (0)58 280 55 83  
Fax +41 (0)58 280 55 89  
doris.oberhaensli@helvetia.ch  
www.helvetia.com  
info@helvetia.ch

L'Assemblée générale est «neutre» du point de vue du climat. Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) sont compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions.

